



Droit du grand-père pour voir son petit-fils

Par **letigda**, le 27/10/2010 à 14:09

Bonjour,

Je vous écris car je viens de recevoir un courrier de mon père qui demande un compromis afin de voir mon fils âgé d'1 an. Je suis en conflit avec lui depuis quelques mois et il refuse de venir chez nous passer du temps avec lui, il souhaiterait qu'on lui laisse un samedi ou un dimanche car selon lui il ne peut pas le voir autrement alors qu'on lui a dit que la porte lui était ouverte. Il mentionne dans le courrier qu'il ne l'a pas vu depuis le mois d'août alors qu'il l'a vu du 25 août au 5 septembre dernier au Portugal car ma grand-mère est décédée et on s'est retrouvé là-bas, il l'a ensuite revu le samedi 11 septembre car je suis passée souhaiter bon anniversaire à mon grand-père, et je suis repassée le lundi 4 octobre voir mon grand-père mais mon père n'est pas venu nous voir à son retour du travail, il a attendu qu'on parte pour venir. Je pense qu'il a maintenant envoyé son courrier en LRAR sur les conseils d'un avocat. Il faut savoir que mon père habite à 10/15 min de chez nous, il est à Domont et nous à Sarcelles village. Je souhaite lui répondre par retour de courrier en lui citant les dates qu'il n'a pas mis et en lui disant qu'il refuse de venir chez nous alors que la porte lui est ouverte, et que nous aussi ne pouvons profiter de notre jeune enfant que le week-end car le soir nous n'avons pas trop le temps après le travail, mais je ne sais pas s'il y a une façon de s'y prendre et j'ai aussi demandé un rdv avec un médiateur afin de savoir comment cela pourrait se passer si on passait par la médiation familiale. Il faut savoir que mes parents sont divorcés et que ma mère qui habite aussi dans le coin m'appelle quand elle veut voir son petit-fils et même en semaine si elle a un peu de temps quand elle sort plus tôt, et mon père a aussi un horaire qui 1 semaine sur 2 lui permet de finir à 16h30, donc il aurait aussi le temps de le voir de temps en temps après le travail à notre domicile. J'aimerais avoir votre avis sur le sujet.

Par **mimi493**, le 27/10/2010 à 14:13

Vous renvoyez une LRAR indiquant, **sobrement**

- les dates où il a vu son petit-fils et que lorsqu'il dit qu'il n'a pas vu son petit-fils depuis, il ment.
- que vous ne lui avez jamais interdit de le voir, que vous lui avez toujours dit que votre porte lui était ouverte et que d'ailleurs, c'est la même chose avec la grand-mère de l'enfant, qui donc voit son petit-fils.
- donnez lui un RDV, chez vous (jour, heure) à une date compatible avec les délais d'acheminement d'une LRAR (qu'il reçoive pas la lettre après la date)

Ensuite, vous attendez, rien d'autre à faire.

Par **letigda**, le **27/10/2010** à **14:32**

Merci beaucoup pour votre conseil. Pensez-vous que je doives d'ores et déjà citer des personnes qui étaient présentes lorsqu'il a vu son petit-fils ou même les personnes qui étaient présentes lorsque nous lui avons dit que notre porte était ouverte mais que lui refusait ? Mon oncle qui est son jeune frère lui avait dit que je ne pouvais pas choisir entre lui et mon mari et qu'il pouvait venir voir le petit chez nous, juste en disant bonjour et au revoir, qu'on ne lui demandait pas plus et qu'on ne l'empêchait pas de le voir comme il le prétend. Nous avons tenter de trouver une solution en août mais il refuse de mettre les pieds chez nous. Merci.

Par **mimi493**, le **27/10/2010** à **16:01**

ça peut donner

- les dates où il a vu son petit-fils en compagnie de ... (mais attention, les gens disent qu'ils attesteront, mais le moment venu, ils refusent. Donc faites faire les attestations dans la mention légale + copie recto-verso de leur CNI avant d'envoyer la LRAR les mentionnant) et que lorsqu'il dit qu'il n'a pas vu son petit-fils depuis, il ment.
- que vous ne lui avez jamais interdit de le voir, que vous lui avez toujours dit que votre porte lui était ouverte, d'ailleurs X, Y, Z étaient présents (là encore attestation avant de les mentionner)

Par **letigda**, le **16/12/2010** à **09:42**

Bonjour,

Je reviens vers vous car j'ai envoyé la lettre à mon père mais il refuse de venir voir mon fils chez nous et il ne veut surtout pas le voir en présence de mon mari. Il m'a dit qu'il avait consulté un avocat en lui disant qu'il souhaitait voir l'enfant seul et surtout sans son père, donc qu'il voulait venir le chercher chez nous et l'avocat lui a dit de nous faire ce courrier. Il a trouvé ma lettre aberrante et il dit que nous refusons de lui laisser notre fils alors que c'est lui qui refuse de venir le voir au sein de notre foyer. Je ne sais pas si je dois renvoyer un courrier mentionnant que j'ai bien noté que malgré nos efforts il refuse de venir voir notre fils. Il m'a dit qu'il retournerait voir son avocat pour voir les démarches à suivre à présent car il maintient sa

position. Qu'en pensez-vous ? Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **16/12/2010** à **12:22**

J'en pense que la situation est bloquée, laissez-le aller jusqu'au JAF et là vous expliquerez la situation au JAF